

CP - Lancement du plan canicule à Colmar

Comme chaque année, le plan canicule est activé du 1er juin au 15 septembre. Dans le Haut-Rhin, une alerte est déclenchée si les températures ne descendent pas sous les 19°C la nuit et dépassent les 35°C en journée.

Un registre pour protéger les personnes vulnérables

La Ville de Colmar, par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS), tient un registre nominatif destiné à recenser les personnes fragiles (personnes âgées, en situation de handicap ou isolées à domicile).

L'inscription est gratuite, confidentielle et peut se faire à tout moment de l'année, en ligne, par courrier ou sur place.

Formulaire d'inscription en ligne disponible sur colmar.fr

À noter : les personnes déjà inscrites n'ont pas besoin de renouveler leur inscription.

En cas d'alerte canicule (niveau 3)

Les personnes enregistrées sont contactées par téléphone par la réserve communale de sécurité civile. L'objectif : s'assurer de leur état de santé, donner des conseils et déclencher une intervention rapide si nécessaire (notamment en cas de non-réponse).

Il est donc important de signaler toute absence durant l'été en appelant le CCAS.

Contact CCAS - Colmar

11 rue Étroite - 68000 Colmar

03 89 20 68 21

social@colmar.fr / ccas@colmar.fr

Sont concernées :

- Les personnes de 65 ans et plus résidant à domicile
- Les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail
- Les personnes handicapées de plus de 18 ans, vivant à domicile

Recommandations sanitaires :

- Rester au frais et s'hydrater régulièrement
- Fermer volets et fenêtres la journée, aérer la nuit
- Prendre des nouvelles des proches isolés
- Utiliser ventilateur ou climatisation si possible
- Identifier les lieux climatisés ou points d'eau ouverts à tous à Colmar

CONTACT PRESSE

Caroline Masson
Adjointe à la Directrice
Direction de la communication
Mairie de Colmar
Tél. 03.69.99.56.34 - 06.23.48.98.47
caroline.masson@colmar.fr